commune de Lézignan la Cèbe

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016 à 19h

Conseillers présents : 12 *BOUYALA R. – ASTRUC J. – KAUFLER M. – MORENO M. – THIEFFRY F. — SICARD M. – SIRE G. – THEOLAS C. – CARON D. – D'HONT V. – MAURRAS F. – COLIN C.*

Absents excusés : *MORENO P. – DISCHAMP-LENAIN L.*

Absents : *BIAU C.*

M. Pierre MORENO a donné procuration à Mme Martine MORENO
Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN a donné procuration à Mme Cathy COLIN

Nombre de votants : 14

Mme Martine MORENO est désignée secrétaire de séance.

☞ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2016

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1) Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Suite à la délibération n° 2014-04-11 en date du 16 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les décisions prises depuis le 23 mai 2016 :

- **Avenant n° 1 – Marché de travaux de l'Eglise / Restauration du clocher – Lot n° 5 (décision municipale n° 2016-08 du 16 juin 2016)**

L'avenant n° 1 au marché du lot n° 1 avec l'entreprise GUERIN, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 1 845,00 € HT a été signé.

- **Marché cantine scolaire (décision municipale n° 2016-09 du 8 juillet 2016)**

Après consultation pour l'attribution d'un nouveau marché de fourniture de repas au restaurant scolaire dès la rentrée 2016-2017 et au vu des offres présentées, M. le Maire a signé le marché avec SUD EST TRAITEUR de Le Crès (34920) sur la base de 2,780 € HT le repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES DÉCISIONS

2) Urbanisme – Arrêt du projet de PLU

Monsieur le Maire précise l'état d'avancement de la procédure en expliquant que le projet de PLU est maintenant prêt à être arrêté par le Conseil Municipal qui doit également tirer le bilan de la concertation avec le public.

Au vu des modalités de la concertation, du débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du PLU et le contenu du PADD, du projet de révision du POS et considérant qu'à l'issue de la concertation avec le public le projet de PLU ne nécessite aucun ajustement, et que ce projet est prêt à être transmis pour avis à l'ensemble des personnes et services associés à la procédure,

Le Conseil Municipal arrête le projet d'élaboration du PLU de la commune.

ADOPTÉ (par 13 voix POUR et UNE ABSTENTION)

3) Eau-Assainissement – Approbation du RPQS 2015 eau potable

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales implique la réalisation d'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS).

Le rapport présenté à l'assemblée est public et sera mis en ligne pour consultation.

Le Conseil Municipal approuve le RPQS 2015 pour l'Eau Potable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

4) Eau-Assainissement – Approbation du RPQS 2015 assainissement collectif

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales implique la réalisation d'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS).

Le rapport présenté à l'assemblée est public et sera mis en ligne pour consultation.

Le Conseil Municipal approuve le RPQS 2015 pour l'Assainissement collectif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5) Finances – Actualisation tarifs cantine

Les tarifs des services restauration scolaire sont fixés comme suit pour la prochaine rentrée scolaire, à compter du 1er août 2016 :

- ⇨ abonnement (annuel, trimestriel ou mensuel),
  - o pour les élèves, résidents sur la commune ..... 3,50 € le repas
  - o pour les élèves, résidents extérieurs ..... 4,10 € le repas
- ⇨ repas à l'unité occasionnel
  - o pour tous les élèves ..... 4,10 € le repas

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6) Renouvellement adhésion au FSL

M. le Maire rappelle la délibération n° 2015-03-06 en date du 7 mai 2015 renouvelant l'adhésion au FSL pour 2015 et propose de reconduire cette adhésion à partir de l'année 2016 et jusqu'en 2019.

Le Conseil approuve le renouvellement de l'adhésion au FSL.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7) Aménagement RD 609 et Place des Templiers – Validation du projet et demande de subventions

La commune souhaite aménager la Place des Templiers afin de la rendre plus sûre pour les piétons, de résoudre les soucis de stationnement sauvage, de créer une place de stationnement spécifique pour les PMR, et d'embellir cet espace. Ce projet présenté prévoit la réhabilitation du réseau d'assainissement, la création d'un réseau pluvial et l'embellissement de la place.

L'Avenue d'Ormesson (RD 609) nécessite également une réfection et une requalification en entrée sud du village.

Le montant total estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 664 558,17 € HT, soit :

- 118 126,85 € HT pour l'aménagement de la Place des Templiers
- 546 431,32 € HT pour l'aménagement de l'Avenue Wladimir d'Ormesson

Le Conseil valide le projet et sollicite toutes les subventions possibles afin de limiter la charge pour la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

8) Création d'une voie douce et déplacement du terrain multisports

Monsieur rappelle le souhait de la municipalité déplacer le Citystade et d'aménager l'ancienne voie ferrée en voie piétonne et cyclable. Une convention d'occupation a été signée en ce sens avec la SNCF en mai 2015 et une mission d'étude de faisabilité a été confiée au Cabinet CETUR.

L'avant-projet présenté fait ressortir un montant estimatif des travaux à 135 000 € HT :

- 62 000 € HT pour la réhabilitation de la voie ferrée en voie verte
- 73 000 € HT pour le déplacement du terrain multisport vers la pinède

Le Conseil valide ces projets et sollicite toutes les subventions possibles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9) Demande de subventions Hérault Energies – Eclairage public : Avenue Achille Levère

Suite au diagnostic sur l'éclairage public établi par Hérault Energies en 2015, des travaux de remplacement des luminaires de l'Avenue Achille Levère doivent être entrepris et peuvent faire l'objet de subventions de la part d'Hérault Energies dans le cadre du programme d'éclairage public 2016.

Le montant total estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 13 965 € HT pour le remplacement de 7 lampadaires.

Le Conseil approuve ces projets et sollicite les subventions les plus larges possibles auprès d'Hérault Energies.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10) CAHM – Avis sur l'extension du périmètre de la CAHM à la commune de Tourbes

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération du Conseil Communautaire le 13 juin dernier, faisant suite à l'arrêté préfectoral n° 2016-I-506 et portant sur le projet de modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour extension à la commune de Tourbes (membre de la Communauté de Communes du Pays de Thongue), dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Conseil donne un avis favorable à l'extension du périmètre de la CAHM à la commune de Tourbes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

11) CAHM – Accord local sur la représentation dans le cadre du nouveau périmètre de la CAHM et passage à 20 communes

Monsieur le Maire rappelle que le CGCT prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre par l'intégration d'une commune, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'accord local sur le nombre (fixé à 58 soit 3 sièges supplémentaires) et la répartition des sièges par délibération en date du 13 juin dernier.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le nombre et de la répartition des sièges.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

12) CAHM – Exercice de la compétence Eau par la CAHM dans le cadre de ses compétences optionnelles

Monsieur le Maire rappelle l'étude pré-opérationnelle réalisée par la CAHM, dans la perspective d'un transfert de la compétence « eau » au titre de ses compétences optionnelles et que suite à cette étude, la CAHM souhaite prendre la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2017..

Le Conseil valide le principe du transfert de la compétence « eau » à la CAHM, au titre de ses compétences optionnelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

13) CAHM – Exercice de la compétence Assainissement par la CAHM dans le cadre de ses compétences optionnelles

Monsieur le Maire rappelle que la CAHM exerce, dans le cadre de ses compétences facultatives, l'assainissement non collectif et qu'elle a fait réaliser une étude pré-opérationnelle dans la perspective d'un transfert de la compétence « assainissement ». Suite à cette étude, la CAHM souhaite prendre la compétence « assainissement » à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil valide le principe du transfert de la compétence « assainissement » à la CAHM, au titre de ses compétences facultatives.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

14) Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil sur différents dossiers :

- Travaux de l'Eglise : réception des travaux le 8 juillet. (Fête prévue lors des journées du patrimoine).
- Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la mairie : PC, subventions accordées (DETR 60 %) – Travaux prévus à l'automne.
- Travaux de mises aux normes de la médiathèque : subvention accordée (DETR 80 %) – Travaux prévus en août.
- Bassin de rétention du Limouzin : Nettoyage et débroussaillage par le service technique de la CAHM – Réalisation de travaux prioritaires (conduite de sortie) puis réaménagement de l'ouvrage
- Quartier du Limouzin : réunion de concertation prévue prochainement pour réorganiser l'emplacement des containers à ordures ménagères.

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 15 juillet 2016

M. Rémi BOUYALA,
Maire

MAIRIE DE LEZIGNAN-LA-CEBE
34 (Hérault)